

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMPLEMENTAIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE de Commer et de Martigné-sur-Mayenne

Objet : enquête publique complémentaire dans le cadre de la régularisation de la procédure ayant conduit à la délivrance de l'arrêté n° 2015103-0006 du 13 avril 2015 autorisant la société Ferme Eolienne de la Lande, sise 2 rue du Libre Echange à Toulouse, à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, comprenant trois éoliennes E1 (C1), E2 (C2) et E3 (M1) ainsi qu'un poste de livraison implantés sur les communes de Commer et Martigné-sur-Mayenne, conformément à l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 17 novembre 2021.

Commissaire enquêteur : M. Alain Parra d'Andert, cadre bancaire en retraite.

Dates et modalités de l'enquête publique : du mercredi 4 mai 2022 à 9h00 au lundi 23 mai 2022 à 19h00. Le dossier sera déposé à la mairie de Martigné-sur-Mayenne, mairie siège de l'enquête, (5 place de l'Église) et de Commer (2 rue des Acacias), afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture des mairies (à titre indicatif : Martigné-sur-Mayenne : les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h00 // Commer : du lundi au jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00) ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Commer. Le dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État (<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Dossiers-autorisation>)

Le dossier comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registre d'enquêtes tenus à sa disposition en mairie de Commer et Martigné-sur-Mayenne. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Martigné-sur-Mayenne, qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant l'objet du courriel « Ferme Eolienne de La Lande ».

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État précité.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

- mercredi 4 mai 2022, de 9h00 à 12h00, à Martigné-sur-Mayenne,
- samedi 7 mai 2022, de 9h30 à 12h30, à Commer,
- vendredi 13 mai 2022, de 14h00 à 17h00, à Commer,
- lundi 23 mai 2022, de 16h00 à 19h00 à Martigné-sur-Mayenne.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Martigné-sur-Mayenne et Commer, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'Etat en Mayenne (lien ci-dessus).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées à Mme Alice Borius, responsable de projets ABO Wind – alice.borius@abo-wind.fr // 06 45 84 03 05

La décision susceptible d'intervenir est un arrêté préfectoral régularisant la procédure ayant conduit à la délivrance de l'arrêté n° 2015103-0006 du 13 avril 2015 autorisant la société Ferme Eolienne de la Lande, sise 2 rue du Libre Echange à Toulouse, à exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, comprenant trois éoliennes E1 (C1), E2 (C2) et E3 (M1) ainsi qu'un poste de livraison implantés sur les communes de Commer et Martigné-sur-Mayenne.